



ÉTUDE DES MATIÈRES INERTES RECYCLÉES A LA RÉUNION EN 2023

Mission gestion des déchets du BTP - CER BTP

Les objectifs de l'observatoire :

- **Être un outil de connaissance** : disposer d'informations fiables sur la consommation de graves recyclées.
- **Évaluer la politique de sensibilisation** menée par la CER BTP

Les recycleurs interrogés :

- STS
- VALORUN
- TERALTA
- Entreprise ROBERT

Cette enquête est exhaustive sur la consommation des matières inertes recyclées.

A contrario, les données relatives aux entrants sont ici non exhaustives car seuls les recycleurs participent à cette enquête (données manquantes : déchets inertes accueillis par l'ensemble des carrières de l'île).

Le secteur du BTP génère plus de 213 millions de tonnes de déchets par an en France. (Donnée ADEME 2020)

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de valorisation de 70 % des déchets du BTP en 2020.

⇒ **Taux de valorisation à la Réunion en 2021 : 61 %.**

LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

A La Réunion, le secteur du BTP a généré environ 2,3 millions de tonnes de déchets en 2022 (*chiffre de l'observatoire des déchets du BTP - Edition 2022*). Sur ce gisement total, plus de 90% sont des déchets que l'on qualifie d'inertes. Ils ne se décomposent pas, ne produisent aucune réaction chimique, physique ou biologique importante, et possèdent un fort potentiel en termes de recyclage.

Afin de recycler ces déchets et de trouver des alternatives à l'utilisation de la ressource naturelle, le secteur du BTP réunionnais s'est donc lancé dans la production de matériaux de type graves issus du recyclage des déchets inertes du BTP.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM La Réunion) estime que le besoin en granulats à l'échelle du territoire réunionnais s'élève à 5,5 millions de tonnes par an. Soit 15 kg de granulats par jour par habitant afin de garantir le développement de La Réunion et l'entretien des infrastructures.

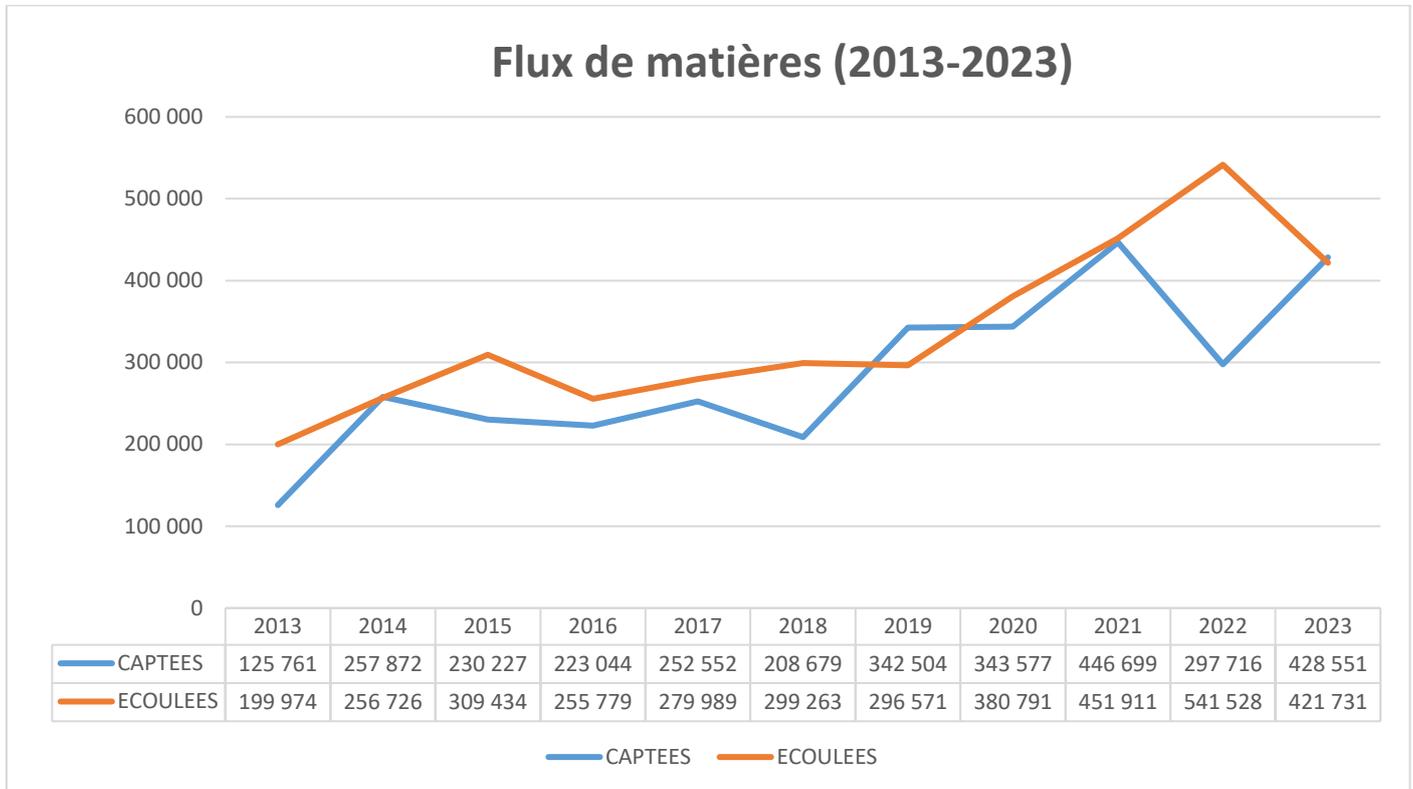
Toutes ces raisons font que la CER BTP et ses partenaires se sont lancés dans un travail de promotion de l'utilisation des matériaux recyclés à La Réunion. Le groupe de travail « matériaux recyclés » est à l'origine du guide « Utilisation des déchets recyclés pour le BTP à La Réunion » réalisé par le BRGM. Ce guide, qui s'adresse à l'ensemble des intervenants de l'acte de construire, a pour objectif de donner un cadre pour l'utilisation des matériaux recyclés à partir des déchets produits dans le BTP, sans pour autant nuire à la qualité des ouvrages et de l'environnement.

La CER BTP a mis en place en 2013 un outil de suivi de la consommation de granulats recyclés à La Réunion afin d'évaluer les effets de la politique de sensibilisation sur la consommation de ces matériaux issus du recyclage des déchets.

Dans la poursuite du travail engagé, trois fiches présentant les matériaux recyclés ont été élaborées par la CER BTP en 2017 afin de vulgariser l'utilisation de produits issus du recyclage des graves inertes, agrégats d'enrobés et pneumatiques.



ÉVOLUTION DES ENTRANTS ET DE LA CONSOMMATION DES MATIÈRES INERTES DEPUIS 2013



Ce graphique retrace l'évolution des entrants et de la consommation des matières inertes depuis la mise en place du suivi trimestriel des matériaux inertes recyclés (2013) par la CER BTP.

En 2023, les matériaux inertes captés par les filières légales de traitement ont fortement augmenté, ce qui représente une évolution de 44% par rapport à 2022. En revanche, on constate que la tendance s'inverse par rapport à ces trois dernières années. En 2023, les déchets inertes captés sont supérieurs aux granulats recyclés vendus par les recycleurs.



LES ENTRANTS ET LA CONSOMMATION DE MATIÈRES INERTES A LA RÉUNION

1. LES ENTRANTS DE DÉCHETS INERTES

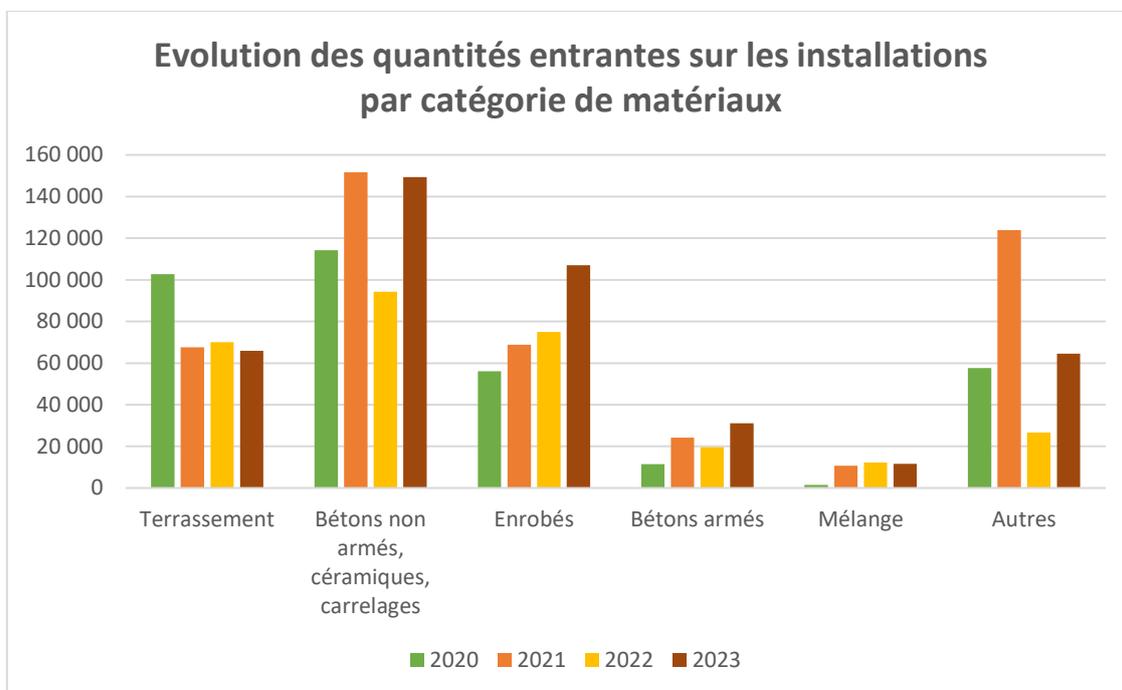
Les déchets concernés par ce type de recyclage sont les déchets inertes : matériaux inertes issus de terrassement ou de chantiers de démolition/réhabilitation : bétons armés et non armés, gravats, carrelages...

Sur l'année 2023, 428 551 tonnes de déchets inertes ont été captés par les filières légales de traitement de déchets. Ce chiffre représente environ **19 % du gisement captable** (estimation CER BTP).

Les bétons non armés, carrelages et céramiques représentent 50 % des déchets récupérés par les installations. Suivi des déchets d'enrobés et des matériaux de terrassement qui représentent respectivement 36 % et 22 %.

Le tableau suivant présente l'évolution trimestrielle du marché sur l'année 2023 ainsi que l'évolution de celui-ci par rapport à 2022 :

Type de déchets	Quantité de déchets inertes réceptionnée en 2023 (Tonne)				TOTAL			Evolution (2023 / 2022)
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Tonnage 2023	Part de marché	Tonnage 2022	
Matériaux de terrassement	21 017	11 731	19 563	13 593	65 904	22%	70 106	-6%
Bétons non armés, céramiques, carrelages	38 253	46 008	40 509	24 552	149 322	50%	94 213	58%
Enrobé	24 480	29 610	25 131	27 729	106 950	36%	74 973	43%
Bétons armés	8 501	8 601	8 324	5 692	31 118	10%	19 613	59%
Déchets cités en mélange	2 512	3 102	3 446	2 490	11 550	4%	12 202	-5%
Autres (verre, ...)	14 801	21 416	17 038	10 452	63 707	21%	26 609	139%
TOTAL	109 564	120 468	114 011	84 508	428 551	100%	297 716	43,9%



Sur la période de 2020 à 2023, les bétons non armés, céramiques et carrelages sont les matériaux les plus captés (soit 149 Kt en 2023). La collecte de cette typologie de déchets a augmenté de 58 % par rapport à 2022.

La catégorie « autres déchets » augmente, en passant de 26 Kt en 2022 à 63 Kt en 2023.

La collecte des bétons armés a augmenté de 59 %, en passant de 19 Kt en 2022 à 31 Kt en 2023.

La collecte de matériaux de terrassement (déblais, terre, ...) a légèrement diminué entre 2022 et 2023. Elle passe de 70 Kt en 2022 à 65 Kt en 2023, ce qui représente une baisse de 6 %.

La collecte des déchets d'enrobés continue de progresser, passant de 74 Kt en 2022 contre 106 Kt en 2023.

En 2023, la part de déchets collectés en mélange baisse de 5 %.

N.B : Cette étude est basée sur les déclarations des installations légales de traitement, sont exclus du périmètre de l'étude : les matériaux recyclés in situ (directement sur les chantiers).



2. LA CONSOMMATION DE GRAVES RECYCLÉES

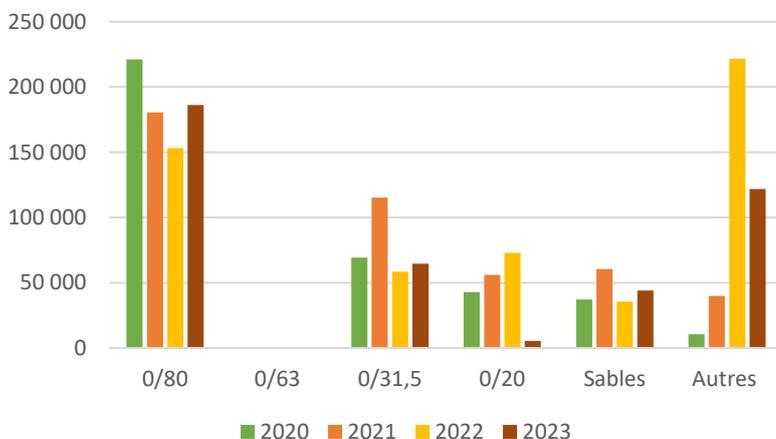
La consommation de matériaux inertes

En 2023, la consommation de matériaux recyclés s'élève à 421 731 tonnes. Elle a diminué de 22 % par rapport à 2022, ce qui représente 119 Kt de moins.

Le tableau suivant présente l'évolution trimestrielle du marché sur l'année 2023 ainsi que l'évolution de celui-ci par rapport à 2022 :

Type de déchets	Quantité de déchets inertes écoulee en 2023 (Tonne)				TOTAL		Tonnage 2022	Evolution (2023/2022)
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Tonnage 2023	Part de marché		
Graves recyclées 0/80	45 695	46 921	59 283	34 172	186 071	34%	153 085	22%
Graves recyclées 0/63	0	0	0	0	0	0%	0	#DIV/0!
Graves recyclées 0/31,5	9 727	18 795	20 212	15 753	64 487	12%	58 421	10%
Graves recyclées 0/20	969	2 429	808	1 112	5 318	1%	72 985	-93%
Sables	9 841	12 243	13 117	8 828	44 029	8%	35 469	24%
Autres	21 472	26 683	34 671	39 000	121 826	22%	221 568	-45%
TOTAL	87 704	107 071	128 091	98 865	421 731	100%	541 528	-22%

Evolution de la consommation de graves recyclées par catégories entre 2020 et 2023



Après une diminution constante depuis 2021, la consommation de graves 0/80 est en hausse. On enregistre une augmentation de 22 % en 2023. Elle passe donc de 153 Kt à 186 Kt entre 2022 et 2023. Cette granulométrie est la plus prisée et représente 34 % des matériaux recyclés de types graves vendus à La Réunion.

La catégorie « autres » est le type de grave le plus vendu après la grave 0/80. Cette catégorie est constituée de matériaux de remblais tels que les terres végétales et le 10/20 remblai recyclé et décroît de 45 % en 2023.

La consommation de graves 0/31,5 et de sables recyclés augmente en 2023. La grave 0/31,5 passe de 58 Kt à 64 Kt entre 2022/2023 et la consommation de sables recyclés passe de 35 Kt à 44 Kt sur cette même période.

Enfin, la consommation de graves 0/20 s'effondre entre 2022 et 2023, soit une baisse de 93 %. Il est à noter que la grave 0/20 représente 1% des matériaux de type graves vendus à La Réunion en 2023 tandis qu'elle représentait un peu plus de 10% ces trois dernières années.

Pour rappel, la grave 0/63 n'est plus consommée depuis 2020.

N.B : Cette étude est basée sur les déclarations des installations légales de traitement, sont exclus du périmètre de l'étude : les matériaux recyclés in situ (directement sur les chantiers).



CONCLUSION

Depuis 2022, le chiffre d'affaires du secteur du BTP à La Réunion continue de régresser. On estime à 1,1 milliard d'euros¹ le chiffre d'affaires du secteur en 2023, soit une diminution de 7% par rapport à 2022. Cela s'explique par plusieurs facteurs : l'inflation, le niveau élevé des coûts des matériaux de construction, le faible nombre de mises en chantier et les carnets de commandes peu garnis.

Sur l'année 2023, plusieurs tendances ont pu être mises en évidence :

- 428 551 tonnes de déchets ont été captés par les filières légales de traitement. La quantité de déchets inertes captée par les installations professionnelles et industrielles connaît une augmentation significative par rapport à 2022. On enregistre une hausse de 44 % par rapport à 2022. Les déchets inertes captés par ces installations représentent 19% du gisement captable.
- 421 731 tonnes de matériaux inertes recyclés ont été vendus en 2022, soit une diminution de 22 % par rapport à 2022.

Pour conclure, pour atteindre les différents objectifs règlementaires, il est nécessaire de continuer le travail de sensibilisation des acteurs de l'acte de construire. Cela permettra d'améliorer la part de déchets captés par les filières légales de traitement mais aussi d'intégrer l'utilisation des matériaux recyclés dans les marchés de travaux.

Contact : Mission prévention et gestion des déchets du BTP

Tél. : 0262 40 28 25, emeline.techer@i-carre.net

CER BTP - www.btp-reunion.net

Avec le soutien financier de :



¹ Estimation du chiffre d'affaires du BTP 2023 par la CER BTP hors constructions privées